

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DECHANTELOUP-LES-VIGNES
78570

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : 19 juin 2025

DATE D’AFFICHAGE : 19 juin 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 33

Présents : 18

Votants : 26

L’an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq juin, le Conseil municipal de Chanteloup-les-Vignes, légalement convoqué le dix-neuf juin deux mille vingt-cinq, s’est réuni en salle du conseil en mairie à 20h00, sous la Présidence du Maire, Madame Catherine ARENOU.

Etaient présents :

Mme. ARENOU, Maire

M. LONGEAULT, Premier Maire Adjoint

M. BOUCHELLA, Mme ABLOUH, Mme. BELHADJ-ADDA, Maires – Adjoints,

Mme CHERGUI, M. GOURVENEC, Mme CHARLOT, Mme BOUKANDOURA, M. AZIMI, M. BRENOT, M. LIAOUI, Mme RAKOTOMALALA, M. MARCIN, M. GAYDOUK, Mme BAUDRY, M. FARIGOULE, Mme AZDAD, Conseillers Municipaux.

Absents représentés :

Mme CHIARETTO

(procuration à Mme ARENOU)

M. BONNEAU

(procuration à Mme CHARLOT)

Mme BATHILY

(procuration à M. LONGEAULT)

M. GAILLARD

(procuration à Mme BELHADJ-ADDA)

Mme CHATELAIN

(procuration à M. GOURVENEC)

M. HILALI

(procuration à M. BOUCHELLA)

Mme DUBOIS

(procuration Mme ABLOUH)

M. JALLOT

(procuration à M. BRENOT)

Absents excusés :

M. FOURE

Absents :

M. CAMARA

M. ALIMI

Mme KHARJA

Mme LARABI

Mme SIRAS

M. ODIRA

AUTORISATION DE SIGNER UNE CONVENTION DE MANDAT DE GESTION RELATIVE A DEUX LOGEMENTS COMMUNAUX 26 RUE DE L'ABREUVOIR

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU les baux à réhabilitation signés en 2010 pour une durée de 15 ans concernant deux logements municipaux 26 rue de l'Abreuvoir à Chanteloup-les-Vignes,

CONSIDERANT que ces deux logements loués revenant en pleine propriété à la ville au 1^{er} juillet 2025, il convient d'en confier la gestion locative à SOLIHA au moyen d'une convention de mandat,

CONSIDERANT les deux conventions de mandat annexés à la présente délibération,

ENTENDU l'exposé de Mme Catherine ARENOU, Maire de Chanteloup-les-Vignes,

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER les deux conventions de mandat de gestion locative avec SOLIHA concernant deux logements communaux situés 26 rue de l'Abreuvoir à Chanteloup-les-Vignes, annexés à la présente délibération,

D'AUTORISER Madame le Maire ou son représentant à signer ces deux conventions de mandat ainsi que tout acte pris pour leur exécution.

Fait à Chanteloup-les-Vignes, le 1^{er} juillet deux mille vingt-cinq.

Pour le Maire et par délégation
Le Premier Maire-adjoint


François LONGEAULT

